

**VISITE DE TRAVAIL DES MEMBRES DE LA COUR DE JUSTICE
DE LA CEDEAO A LA COUR DE JUSTICE DE L'UEMOA
du 4 au 5 Mai 2004**

COMMUNIQUE FINAL

Les 4 et 5 mai 2004, une délégation de la Cour de Justice de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) conduite par sa Présidente, l'Honorable Madame Hansine N. DONLI, a effectué une visite de travail à la Cour de Justice de l'UEMOA à Ouagadougou.

Cette visite rentre dans le cadre d'une mission d'étude que la Cour de la CEDEAO a décidé d'entreprendre auprès de la Cour de l'UEMOA.

La délégation de la Cour de Justice de la CEDEAO était composée de :

- Honorable Madame Hansine N. Donli, Présidente
- Honorable El-Mansour Tall, Juge
- Honorable Toé Barthélémy, Juge
- Monsieur Olivier Ahogny, Interprète
- Mme Franca Ofor, Assistante de Recherches
- Dr. Daouda Fall, Assistant de Recherches
- Melle Sonia Diane Tony, Secrétaire bilingue
- Melle Blessing Oluwafemi, Assistant comptable
- Monsieur Koffi Kouchanou, Assistant en information
- Mr. Ambo Aleyideino, Protocole

La délégation de la Cour de Justice de l'UEMOA comprenait :

- Monsieur Yves D. Yéhouessi, Président
- Monsieur Malet Diakité, Premier Avocat Général
- Monsieur Kalédji Afangbédji, Avocat Général
- Monsieur Mouhamadou Ngom, Juge
- Monsieur Youssouf Any Mahaman, Juge
- Madame Paulette Badjo Ezouehou, Juge
- Madame Fofana Ramata, Juge
- Monsieur Raphaël Ouattara, Greffier

Le Président de la Cour de Justice de l'UEMOA a d'abord souhaité la bienvenue aux membres de la délégation.

Les deux délégations ont ensuite entamé les séances de travail qui devaient se dérouler sur deux jours.

La Présidente Madame Donli, tant en son nom personnel qu'en celui de la délégation qu'elle a conduite, s'est réjouie de l'accueil fraternel que lui a réservé la Cour de Justice de l'UEMOA. Elle a, dans un très riche exposé, fait la genèse de sa juridiction en précisant les difficultés rencontrées pour sa mise en place. Elle a également précisé les règles de compétence et le mode de fonctionnement de son institution.

Enfin, elle a placé sa visite sous le signe de la coopération et de la concertation entre les deux juridictions en vue de prévenir les risques de conflit de compétence.

Elle a mis à la disposition des membres de la Cour de Justice de l'UEMOA le rapport annuel 2003, les statuts et les règlements de procédure.

Le Président de la Cour de Justice de l'UEMOA, Monsieur Yves D. Yéhouessi, a ensuite pris la parole pour présenter sa juridiction et a fait valoir la nécessité d'une collaboration entre les deux juridictions communautaires notamment pour résoudre les éventuels conflits de compétence entre celles-ci.

Il a expliqué que l'UEMOA est une organisation économique à vocation intégrative dans laquelle les Etats membres, les institutions communautaires, les personnes physiques et morales sont tous sujets de droit.

Il a souligné que la multiplication des juridictions communautaires dans un même espace peut être certes, source de conflits mais que les modalités de leur prévention demande un travail beaucoup plus élaboré notamment une connaissance plus approfondie des différents textes qui les régissent.

Dans la perspective d'une prochaine rencontre en 2005, les deux chefs de délégation ont souhaité que la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage de l'OHADA et la Cour de Justice de la CEMAC soient associées .

Les deux Présidents ont pris l'engagement de poursuivre les contacts pour que cette coopération soit féconde.

La séance de travail s'est achevée sur les mots du Président de la Cour de Justice de l'UEMOA et de la Présidente de la Cour de Justice de la CEDEAO qui ont affirmé que l'esprit de fraternité qui a prévalu tout au long de cette visite doit se pérenniser parce que les deux Cours ont le même objectif et ont le devoir de remplir leur rôle avec efficacité.

La délégation de la Cour de Justice de la CEDEAO a souhaité recevoir à son siège à Abuja une délégation de la Cour de Justice de l'UEMOA.

Fait à Ouagadougou, le 5 mai 2004

Pour la Cour de Justice
de l'UEMOA

Pour la Cour de Justice
de la CEDEAO

Yves D. YEHOUESSI

Honorable Hansine N. DONLI

